

L'Ombudsperson for Children sur le rapport 2015-16 : « N'oublions pas les droits des enfants rodriguais, agaléens et chagossiens »

Rita Venkatasawmy, l'Ombudsperson for Children, vient de rendre public son rapport annuel 2015-16. Elle exhorte les autorités, la société civile et le public à se réveiller pour protéger les droits des enfants de la République de Maurice, incluant ceux de Rodrigues, d'Agaléga, de Tromelin, de St-Brandon et des Chagos.

> Quelles sont les priorités de votre bureau et les principales recommandations que vous faites dans votre rapport ?

Cette année, le bureau de l'Ombudsperson for Children (OCO) a voulu mettre l'accent sur les droits de tous les enfants de la République de Maurice, y compris ceux de Rodrigues, d'Agaléga, de Tromelin, de St-Brandon et de Diego Garcia (qui revient dans notre actualité). J'insiste sur le fait que tous les manquements aux droits des enfants nous concernent. D'où le choix de notre couverture qui rappelle que nos îles éparses font partie de notre République.

> Parlons du cas de Rodrigues...

En dix mois d'activité au poste de l'OCO, j'ai effectué deux visites à Rodrigues. J'y ai été chaleureusement accueillie, non pas comme autorité qui vient fourrer son nez dans des choses désagréables ou en donneuse de leçons. Le bureau du Commissaire de Rodrigues nous a donné toutes les facilités pour circuler à travers l'île afin de nous aider dans notre tâche. Nous avons tenu un atelier de travail de deux jours avec les parties prenantes.

Le drame des enfants à Rodrigues est la fragilisation de la cellule familiale. Le père abandonne la famille pour chercher du travail à Maurice. Les enfants, délaissés, perdent leurs repères. Cela explique les fléaux qui les affectent : grossesse précoce, échec scolaire, violence à leur encontre, maltraitance, drogue synthétique, etc.

> Quelles sont les solutions qui ont été adoptées pour leur venir en aide ?

Celle dont je me réjouis le plus c'est l'école de proximité. Elle permet au parent de s'impliquer davantage dans la vie scolaire de l'enfant. Ce dernier y apprend des principes de l'agriculture. C'est un bon moyen pour lui transmettre les valeurs de la terre, du travail et de l'effort. Un exemple que l'on peut copier à Maurice.

Par rapport aux grossesses précoces, des efforts ont été fournis à l'hôpital de Crève-Cœur au niveau des infrastructures, de l'accueil et des soins. L'inconvénient c'est que les gynécologues postés n'y restent qu'un mois. Cela engendre un problème au niveau du suivi (y compris psychologique) de la grossesse des jeunes mamans.

Par ailleurs, je pense qu'il faudrait offrir davantage de loisirs à ces enfants déboussolés. Après 15 heures, la vie s'arrête à Rodrigues. Il n'y a rien pour les jeunes désœuvrés. Ce qui explique l'apparition des drogues synthétiques. Autre constat de mes visites : le *shelter* pour enfants de Port-Mathurin souffre d'un problème d'eau.

> Quelle est la problématique à Agaléga ?

Le bureau de l'OCO a mené une mission à Agaléga en février. Là-bas, le problème porte essentiellement sur l'environnement. Comment assurer l'épanouissement des enfants sans environnement durable ? Il y avait une infestation de rats, une centaine de chiens errants détruisant les cultures, aucun terrain de jeu, l'absence de soins



et un système d'éducation déficient. Comment rendre des enfants heureux dans ces conditions ? L'Outer Island Development Corporation a reçu nos recommandations. Elle a pris des mesures (dératisation, élimination des chiens, etc). Souhaitons qu'elles portent leurs fruits.

> Et pour les enfants des Chagos ?

Le sujet est au-devant de l'actualité. Olivier Bancoult est très versé dans l'histoire du drame qui a frappé la communauté chagossienne. Mais les Mauriciens ne doivent pas oublier que depuis cet exil forcé, tous les enfants chagossiens sont nés sur le sol mauricien et qu'ils ont été coupés de leurs racines et des valeurs de leurs parents. Comment les réconcilier avec ce passé douloureux, avec cette culture chagossienne ?

> Une grande partie de votre rapport traite des Rehabilitation Youth Centres (RYC) et des Correctional Youth Centres (CRC). Quel est votre constat et que recommandez-vous ?

Nous l'avons déjà dit dans vos colonnes : notre bureau a minutieusement enquêté dans les RYC et les CYC, depuis janvier. Nous réclamons leur démantèlement, car les conditions dans lesquelles vivent les détenus mineurs sont déplorables et violent les conventions internationales que Maurice a ratifiées.

L'environnement des RYC et les CYC n'est pas propice à la réhabilitation des jeunes. Nous préconisons de petites unités thérapeutiques pour aider ces enfants perdus. Pour qu'il y ait réhabilitation, ils doivent évoluer dans un environnement chaleureux et familial, afin qu'ils puissent bâtir des relations avec des surveillants en qui ils ont confiance. Les enfants ne seraient plus enfermés, mais leur évolution suivie et contrôlée.

Notre bureau met l'accent sur la prévention et

non la répression. On oublie parfois qu'un enfant délinquant a souvent été victime d'abus en tous genres. On ne devient pas délinquant du jour au lendemain. On offre aux adultes détenus la chance de se refaire une vie. Pourquoi oublie-t-on ces enfants, qui, la plupart du temps, ne sont jamais passés devant une cour de justice ? On se contente de les étiqueter « hors de contrôle » pour les enfermer. Comme recommandé par le comité des experts des Nations unies, nous réclamons l'abolition de l'article 18 de la *Juvenile Offenders Act*.

Nous recommandons aussi la création d'un *Integrated Child Protection System* au niveau du ministère de l'Égalité des genres pour protéger les droits des enfants étiquetés « hors de contrôle ».

> Nos législateurs n'ont-ils pas un rôle à jouer dans ce changement de « mindset » ?

Depuis 1996, l'United Nations Convention on the Rights of the Child (UNCRC) demande à l'État mauricien de définir l'âge de la responsabilité criminelle. Nous sommes en 2016 et rien n'a été fait. Il n'y a pas d'âge fixé. Pour moi, il doit être le plus tard possible, pas à 10, 12 ou 14 ans. Je salue l'initiative de la ministre Aurore Perraud d'introduire le *Foster Care Bill*, c'est-à-dire la création de familles d'accueil pour les enfants en conflit avec la loi. C'est dans un tel environnement qu'ils pourront se reconstruire. J'accueille favorablement le *Childrens' Bill*, mais cette loi à elle seule ne résoudra pas le problème de la délinquance juvénile, même si elle est conforme aux recommandations de l'UNCRC.

> Il y a tout de même eu des points positifs à la suite de vos multiples recommandations aux autorités ?

Parfaitement. Ainsi, je me réjouis des initiatives prises par le ministre de la Jeunesse et des Sports. Il a ouvert le gymnase de Beau-Bassin aux enfants des RYC et de CYC. Quel bonheur de voir ces filles et ces garçons venir dans mon bureau me dire : « Madame, on a fait du judo, on a nagé, on a fait d'autres activités. »

Cerise sur le gâteau : Yogida Sawmynaden a invité les enfants des RYC à l'inauguration de sa *Youth Policy* à Rivière-du-Rempart. Le commissaire des prisons (NdLR : qui administre ces centres), usant de ses prérogatives, a multiplié les activités de loisirs, de détente et les sorties dans les RYC et CYC. Il a aussi relâché des enfants. Leur nombre a donc baissé, pour se situer entre 80 et 100 pensionnaires. Ce qui est un excellent signe. Le public doit se rendre compte que ce n'est pas là-bas qu'est la place des enfants vulnérables.

> Et la société civile, les membres du public... ?

Je salue également le travail mené par diverses ONG au sein de ces centres de détention, en organisant, par exemple, des activités d'éducation. Il y a aussi le Queen Elizabeth College et l'ONG Safire qui ont invité des enfants des RYC à l'occasion de la fête de l'indépendance. Vous voyez, certains croient encore que tout n'est pas perdu pour ces enfants.

Anousha DUVA PENTIAH, directrice de programmes à DIS-MOI

« L'éducation citoyenne est l'un des piliers de l'action de DIS-MOI »

Le cours avancé est une continuation de notre cours basique. Il vise à produire des citoyens engagés dans la vie de la cité. Nous voulons surtout mettre en valeur les principes sous-jacents de l'État de droit et développer un sentiment d'appartenance à la République et par extension à la planète Terre (concept de citoyens du Monde).



Anousha Duva Pentiah.

> À qui s'adresse le cours en question ?

DIS-MOI tient à renforcer son équipe de militants de droits humains. Les participants sont les membres engagés du *board*, des commissions et du comité opérationnel de DIS-MOI. Le cours vise aussi les membres actifs qui font partie de l'équipe 2016-17 de DIS-MOI.

> En quoi consiste cette formation ?

Les cours s'articulent autour de thèmes précis, avec des intervenants qui ont une forte expertise dans leurs domaines respectifs.

Nous avons, dans un premier temps, Jean Claude de l'Estrac (ex-secrétaire général de la Commission de l'océan Indien) qui nous fera un exposé sur l'Histoire de Maurice fin XIX^e au XX^e siècle : de l'immigration indienne à l'État moderne post-indépendance. De même que M^e Coomara Pyneandee, avocat et expert indépendant à l'ONU sur la convention des personnes handicapées et responsable de la commission *Disability Rights Services* à DIS-MOI. Il évoquera la problématique des handicapés à Maurice : constat, bilan et importance d'un cadre légal qui permettra aux personnes

COURS AVANCÉ EN DROITS HUMAINS ET CITOYENNETÉ

- 15 octobre : Cours 1 – Introduction au droit international (Lindley Couronne, directeur de DIS-MOI)
Animatrice : Anousha Duva Pentiah, directrice de programmes à DIS-MOI.
- 22 octobre : Cours 2 – Histoire de Maurice fin XIX^e au XX^e siècles : de l'immigration indienne à l'État moderne post-indépendant (Jean Claude de l'Estrac, ex-secrétaire général de la COI)
Animateur : Rajen Coopan, leader de la Commission Communalisme.
- 29 octobre : Cours 3 – Problématique de la réforme électorale (Rama Sithanen, politicien)
Animateur : Vijay Naraidoo, leader de la Commission des personnes âgées, DIS-MOI.
- 5 novembre : Cours 4 – Le rôle du DPP : Pouvoirs et limites (Satyajit Boolell, DPP).
Animateur : Roshan Rajroop, président de DIS-MOI.
- 12 novembre : Cours : Les handicapés à Maurice : constat, bilan et perspectives (Coomara Pyneandee, leader de la Commission des personnes handicapées).
Animatrice : Fanirisoa Razanatovo, membre du DOC (*DIS-MOI Operational Committee*).
- 19 novembre : Cours 5 : Le système judiciaire à Maurice (Me Roshan Rajroop, avocat et président de DIS-MOI)
Animateur : Jean-Laurent Moothooveeren, membre de la Commission des personnes âgées.
- 26 novembre : Cours 7 : Pourquoi les enfants devraient-ils avoir des droits (Rita Venkatasawmy, Ombudsperson for Children's Office).
Animateur : Alain Auriant, vice-président de DIS-MOI.
- 3 décembre : Cours 8 : Droits des travailleurs : historique, constat, bilan et perspectives (Ashok Subron, syndicaliste).
Animatrice : Indranee Boolell-Bhoayrul, leader de la Commission Human Trafficking.
- 10 décembre : Marche dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'Homme.
Cérémonie de remise de certificats.

handicapées de revendiquer leurs droits.

Nous accueillerons aussi dans nos locaux Ashok Soubron, syndicaliste, qui interviendra sur les droits des travailleurs dans l'optique où Maurice a de moins en moins de personnes syndiquées. M^e Satyajit Boolell, un ami de DIS-MOI, expliquera sa fonction en tant que Directeur des poursuites publiques, ses pouvoirs et ses limites. Nous accueillerons aussi l'*Ombudsperson for Children*, Rita Venkatasawmy, qui nous expliquera pourquoi les enfants devraient avoir des droits.

> Que vise DIS-MOI avec ces formations basiques et le cours avancé ?

À produire des citoyens de la République engagés. Nous sommes convaincus que notre pays ne peut compter que sur la classe politique. Nous avons

besoin d'une société civile forte.

> Quelles seront les activités de DIS-MOI en cette fin d'année ?

Au-delà du travail des commissions et du plaidoyer que DIS-MOI entreprend, ainsi que la campagne nationale des personnes âgées étalée sur une année, DIS-MOI organise, le 10 décembre, une cérémonie de remise de certificats pour les participants au cours.

DIS-MOI compte aussi organiser une marche des droits humains dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'homme célébrée le 10 décembre. Elle quittera le secrétariat national situé à Belle-Rose pour gagner le centre de Rose-Hill. Nous invitons nos concitoyens à nous rejoindre pour célébrer cette journée avec nous.

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI

(Droits Humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et / ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DIS-MOI, 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES - TEL : 466 5673
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG